

TE VEA TAUTAI

LA LETTRE DE LA PÊCHE

N°18
AVRIL 2006

DOSSIER LA PÊCHE LAGONAIRE À RAIATEA ET TAHAA



Le secteur de la pêche lagonaire est celui qui fait vivre le plus de pêcheurs en Polynésie française. Pourtant, ce n'est pas le secteur le mieux connu ni le plus soutenu, pour trois raisons principales :

- La pêche lagonaire est pratiquée dans un très grand nombre d'îles, contrairement aux pêches plus industrielles concentrées principalement à Tahiti ;
- La quasi totalité de l'activité est constituée par des patrons pêcheurs non regroupés et qui ont individuellement un poids économique faible, malgré l'importance du secteur ;
- Les pêcheurs lagonaire ont la plupart du temps d'autres activités, particulièrement en dehors de Tahiti (faapu, coprah...) et l'activité principale n'est pas toujours la pêche.

Je souhaite inciter les pêcheurs lagonaire à une mesure simple qui viendrait résoudre ces problèmes de structure du secteur : le regroupement.

En effet, le regroupement, quel qu'il soit (association, coopérative...), conditionne l'obtention de certains équipements à usage collectif et renforce la capacité de négociation dans les processus sociaux et commerciaux.

C'est ainsi que les pêcheurs côtiers ont pu être bénéficiaires de machines à glace, de dispositifs de concentration de poisson, de sessions de formation...

Au delà de ces avantages liés à l'intervention du Pays, le regroupement permet de mieux structurer l'activité professionnelle :

- L'adhésion à un groupe implique une reconnaissance mutuelle du professionnalisme de ses adhérents ;
- La capacité de négociation commerciale, aussi bien en terme d'achat de matériels ou d'intrants que de vente des produits de la pêche, est facilitée par le poids économique plus important du groupe qui peut faire jouer les lois de la concurrence ;
- L'exploitation concertée permet d'éviter les mauvaises pratiques et les pêches qui dégradent l'environnement et appauvrissent les lagons sans souci de gestion durable.

Enfin, le regroupement doit permettre l'identification d'interlocuteurs représentatifs du monde de la pêche lagonaire afin de participer activement avec nous à la préparation de votre avenir.

Je souhaite également profiter de cette tribune pour rappeler aux pêcheurs hauturiers les axes de travail actuels du ministère, suite aux propositions de leurs représentants.

Quatre groupes de travail associant le ministère, le service de la pêche et les professionnels du secteur ont été mis en place et se réunissent régulièrement jusqu'à présent autour des thèmes des mesures économiques de soutien à la filière, du statut du pêcheur, de la formation et de l'aide scientifique.

Le soutien économique à la filière a toujours existé mais s'était autrefois concentré sur une aide à l'acquisition d'unités de pêche à un rythme trop soutenu, ce qui a entraîné une montée en puissance rapide de la flotille au détriment de la formation des équipages. En parallèle, le déplacement de la ressource a conduit les acteurs de la filière peu préparés à une crise économique persistante. Les mesures transitoires de soutien ont été prolongées par notre gouvernement, mais malgré ces aides de fonctionnement qui s'ajoutent à l'aide initiale très importante sur l'investissement, de nombreux

navires peinent à reprendre la mer. Un audit a été imposé par les partenaires financiers habituels des armements afin de rendre compte de la situation exacte des navires et de concentrer leur aide sur les unités économiquement viables. Le service de la pêche a lancé un appel d'offres pour cet audit financé par le Pays.

Pour ce qui concerne le statut du pêcheur, nos travaux portent également sur la reconnaissance sociale du métier. Nous travaillons sur l'adaptation éventuelle d'un régime social aux pêcheurs (RNS, RST, RGS ou autre), sur le niveau de cotisation qui permettra d'y accéder et sur l'impact de ces nouvelles charges sociales sur les marins et sur les armements. Il est important d'obtenir dans les meilleurs délais un consensus de tous les acteurs concernés sur les modalités de ce statut afin de le valider avec les partenaires sociaux, puis de le présenter au conseil des ministres en septembre 2006.

L'atelier portant sur la formation professionnelle a été mis en place à notre initiative, afin de prendre en compte les besoins en équipages qualifiés.

L'appui technique d'un missionnaire et les demandes précisées des professionnels nous ont permis d'identifier les titres requis pour l'exercice de la profession en Polynésie française. Dans un court terme, des formations « intermédiaires » seront mises en place dans l'attente des textes que devra prendre la Polynésie française au vu de ses nouvelles compétences en matière de formation professionnelle maritime.

Le soutien scientifique à la pêche est axé principalement sur l'aide à la localisation de la ressource. Une étude récente du Secrétariat de la Communauté du Pacifique a bien montré que la ressource en thons blancs n'est pas menacée mais s'est déplacée suite à des contraintes océanographiques. Nous portons donc nos efforts sur la mise à disposition des professionnels de données satellitaires telles que les températures de surface, accessibles sur Internet mais également affichées au port de pêche de Papeete.

Puisse l'ensemble de ces mesures, y compris celles qui concernent les pêcheurs côtiers, nous permettre de mieux structurer les différentes filières, et de rendre les métiers de pêcheurs professionnels plus attractifs.

Keitapu MAAMAATUAIAHUTAPU
Ministre de la Mer

Te rahi raa ote huiaraatira, no te mau pae motu, te ora nei ia ite hotu no te tai roto, te faapu e te puha. No reira, e mea tia ia faanaho hia te tahi mau opuaraa no te paepae raa e te faanahoraa te mau ohipa e tia ia rave hia no teie mau taata rava'ai na roto. Tou hinaaro ia faaochie hia te reira na roto ia ite haamau raa ite mau taatiraa taata rava'ai. E reira ratou e nehenehe ai e faanaho i to ratou oraraa no ananahi, ma te faana'o ite mau ravea atoa, mai te matini haapaari raa pape, te mau haapiiraa toro'a rava'ai e te raatira poti anei, e pahi anei e te vai atura.

Te hinaaro atoa nei au e faaite i te tahi mau parau i te mau feia rava'ai na tu'a. Te rohi hia nei te parau no te turu papu i te faufaa a te mau feia rava'ai, te parau no to ratou tia raa taata rava'ai e te parururaa totiare, te parau no te haapiiraa toro'a rava'ai, e te parau no te tauturu na roto i teie mau mauihaa roro uira i te reva.

Te tiaturi nei au e riro teie mau avei'a api e pou papu no te faanaho maitai faahou raa te parau o te rava'ai e ia haere papu mai te mau taata i roto i te ohipa rava'ai.



GOUVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA MER, DE LA PÊCHE, DE L'AQUACULTURE ET DE
LA RECHERCHE, CHARGÉ DES RELATIONS AVEC L'APF ET LE CESC

B.P 2551 - 98713 Papeete Tél/Fax: (689) 47 22 95 Fax: (689) 47 22 94
E-mail: secretariat.mer@presidence.pf



Service de la Pêche

PIHA RAVA'AI

B.P. 20 - 98713 PAPEETE
TÉL.: (689) 50 25 50
TÉLÉCOPIE : (689) 43 49 79
Email : spe@peche.gov.pf
www.peche.pf

Poe-ma insurances

te paruru o te ta'ata tautaimai 'ahuru matahiti i teie nei



Pour 2005
nouvelles conditions à des
prix encore plus attractifs

Consultez-nous

Fare Ute, face Marina - BP 4652 - 98713 Papeete

Tél. : 50 26 50 - fax : 45 00 97

E-mail : chgeorge@poema.pf

VAIMATO

SOURCE DE BIEN-ÊTRE

EXTRA BONUS!
Pour toute prise d'abonnement,
contre remise de ce magazine,
2 mois d'abonnement gratuit
et 3 bonbonnes gratuites*

**L'EAU POTABLE.
UN BESOIN VITAL
A BORD.**

VAIMATO BOUTEILLES
3 contenances
pour les besoins
de chaque équipage

1,5L

1L

0,5L

VAIMATO S.A.
PK 50 - B.P. 16011
98727 - PAPEARI
TAHITI
TÉL.: 54 79 00
FAX : 57 94 57

* Consigne 1500 XPF/Bonbonne. Offre valable jusqu'au 30 janvier 2005 dans la limite des stocks disponibles.

VOLVO PENTA



D12

pour thoniers
de 400 à 550 CV

- moteur de travail
- puissance continue
- indicateur de consommation instantanée



D3

pour poti marara
130 cv - 310 kg
pour coque 19 à 21 pieds

**Une gamme complète
de moteurs pour les
professionnels de la mer**

B.P 62 - 98713 PAPEETE
Tél. (689) 50 59 59
Fax. (689) 42 17 75
e.mail : tahiti.sport@tahiti-sport.pf

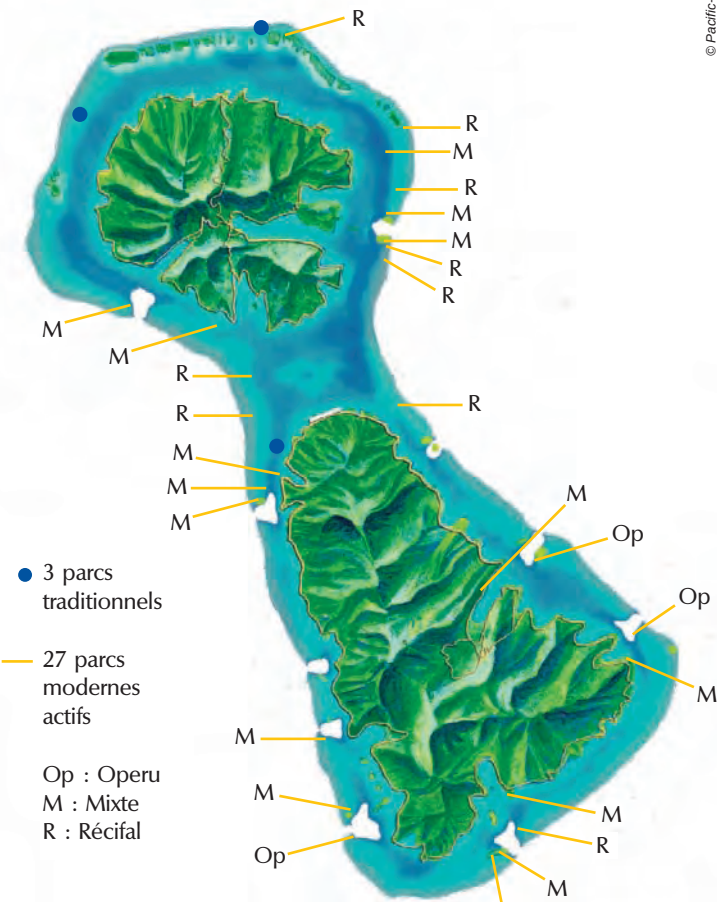
Nautisport

LA PÊCHE LAGONAIRE À RAIATEA ET TAHAA

De bonnes dispositions naturelles

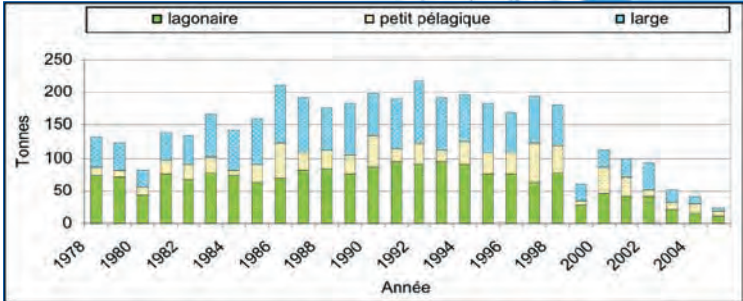
Raiatea et Tahaa possèdent un lagon commun, le plus vaste de l'archipel de la Société. En effet, avec une surface de 260 km², ce lagon est bien plus grand que celui de Tahiti qui n'affiche que 212 km². Cette caractéristique confère à Raiatea et Tahaa un caractère lagonaire évident et laisse augurer de bonnes dispositions en matière de ressources lagonaires. Tahiti ayant une superficie terrestre bien plus grande que Raiatea, dispose néanmoins d'un périmètre lagonaire supérieur avec 203 km contre 118 km pour Raiatea. La couronne récifale de Raiatea-Tahaa est entrecoupée de 11 passes dont 9 pour Raiatea, permettant une circulation des navires sur quasiment tout son pourtour, à l'exception d'une section entre Vaiaau et Tevaitoa sur Raiatea. Toutes les passes, sauf 2, disposent sur leurs bordures, d'un à 2 motu. Raiatea compte 11 motu sur sa couronne récifale tandis que la côte nord de Tahaa, avec ses nombreux motu, ressemble à une couronne d'atoll.

De près de 10.000 habitants en 1977, la population de ces 2 îles a atteint environ 16.000 habitants en 2002, soit une progression de 62 % en 25 ans, inférieure au taux de croissance moyen des Iles sous le vent (85 %) et de celui de la Polynésie française dans son ensemble (79 %).



Parcs à poissons actifs au 1^{er} trimestre 2006

La pêche lagonaire n'a probablement été qu'une activité de subsistance jusqu'à l'ouverture du marché de Uturoa en 1946, offrant alors aux pêcheurs une plateforme pour la commercialisation de leurs produits. L'analyse des statistiques de commercialisation des produits marins au marché municipal de Uturoa depuis 1978 montre une prédominance constante des produits lagonaires par rapport aux produits du large, et d'autant plus si l'on rajoute les petits pélagiques (operu et ature) dans la fraction lagonaire. Durant cette période, les produits lagonaires ont représenté 45 % de l'ensemble des produits commercialisés au marché d'Uturoa, suivis des poissons du large (37 %) et des petits pélagiques (18 %). Dans la suite de ce dossier, les petits pélagiques operu et ature seront assimilés aux poissons lagonaires.



Évolution des quantités de produits marins commercialisés au marché de Uturoa depuis 1978

Parallèlement aux quantités commercialisées au marché de Uturoa, des produits marins ont également été expédiés à Tahiti pour leur vente au marché municipal de Papeete. Nous ne disposons pas de la ventilation exacte de l'origine des produits, mais les îles de Huahine et Raiatea-Tahaa étaient les principaux fournisseurs. Les productions enregistrées font état d'environ 2 tonnes en 1962, 16 tonnes en 1966, un pic à 117 tonnes en 1975 puis 40 tonnes en 1978, 77 tonnes en 1983 puis une baisse rapide les années suivantes : 11 tonnes en 1987, 5 tonnes en 1992 et 410 kg en 1998, dernière année recensée pour du poisson des ISLV. En tout, environ un millier de tonnes de produits des ISLV ont été commercialisés au marché municipal de Papeete depuis 1962. Ces produits étaient constitués essentiellement de poissons lagonaires, mais comportaient également des quantités non négligeables de crustacés (crabe "paapaa", langouste, varo) et de mollusques (pahua).

Les pêcheurs

Depuis la mise en place en 1999 du registre de la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire, les pêcheurs ont la possibilité de faire une demande de carte professionnelle, qui leur est octroyée pour une durée de 2 ans, s'ils satisfont aux conditions exigées, notamment en matière de production. Cette production doit être suffisamment importante pour que le pêcheur puisse être considéré comme "professionnel", c'est à dire, quelqu'un dont les revenus principaux proviennent de la pêche lagonaire. A ce jour, 247 cartes avec la pêche comme activité unique ou en conjonction avec une activité annexe (agriculture, coprah, élevage) ont été délivrées aux pêcheurs de Raiatea et Tahaa, dont 113 seulement sont actuellement valides, en raison d'un grand nombre de pêcheurs n'ayant pas demandé le renouvellement de leur carte arrivé à leur terme. Cette carte confère à son porteur un caractère professionnel et lui donne droit de bénéficier de certaines aides pour l'acquisition de certains équipements de base ainsi que pour une embarcation et/ou un moteur. Il faut savoir néanmoins que la démarche pour l'obtention de cette carte professionnelle est volontaire et non obligatoire, ce qui explique que certains pêcheurs ne soient toujours pas inscrits au registre.

Source des données

Les données utilisées pour analyser la pêche lagonaire à Raiatea et Tahaa proviennent essentiellement des fiches de pêche remplies par les pêcheurs et collectées par le service de la pêche. Initialement prévu pour une analyse sur l'ensemble des ISLV, ce dossier sur la pêche lagonaire a dû se recentrer uniquement sur Raiatea et Tahaa en raison d'un manque de données sur les autres îles. Sur Raiatea et Tahaa par contre, nous disposons de 4 années de données, suffisantes pour effectuer une analyse conséquente. Au total, 132 pêcheurs de Raiatea et Tahaa ont participé à la fourniture de données, correspondant à 10.382 jours de pêche et 24.928 lignes de saisie dans la base de données du service de la pêche. La ventilation par île et année est la suivante

Ile	Données	2002	2003	2004	2005	Total
Raiatea	pêcheurs	71	62	64	45	117
	Jours pêche	2 792	2 011	1 989	1 233	8 025
Tahaa	pêcheurs	5	8	10	8	15
	Jours pêche	490	580	675	612	2 357
Total	pêcheurs	76	70	74	53	132
	Jours pêche	3 282	2 591	2 664	1 845	10 382

Source des données de pêche

LA PÊCHE LAGONAIRE À RAIATEA ET TAHAA

Outre ces données, les connaissances des agents du service de la pêche de Raiatea et Tahaa sur la pêche lagonaire ont été déterminantes pour affiner les données et effectuer certaines estimations. En effet, et c'est très important de le signaler, l'analyse effectuée ci-après concerne les données collectées, mais les pêches sont en réalité plus importantes dans la mesure où les pêcheurs ne transmettent pas tous leurs données, sachant par ailleurs que certaines pêches sont sous-estimées du fait de leur faible représentation dans les données collectées.

Données globales

Le tableau suivant récapitule les données de pêche collectées pour la période 2002 à 2005.

Produits	kg	%
poissons "i'a"	434 511	95,9%
crustacés "i'a paa"	13 683	3,0%
oursins "vana"	3 152	0,7%
mollusques "i'a apu"	1 970	0,4%
Total	453 315	

Captures enregistrées à Raiatea et Tahaa entre 2002 et 2005

Le poisson domine très largement la production avec 96% de l'ensemble, suivi des crustacés (3 %) et très loin des oursins et mollusques.

Les techniques de pêche utilisées pour la capture des produits n'ont pu être ventilées que pour 452 tonnes et sont reportées dans le tableau suivant :

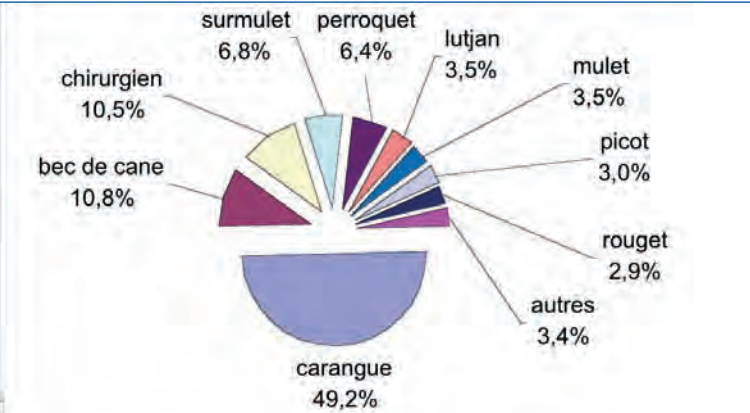
Technique de pêche	kg	%
parc "aua i'a"	202 166	44,7%
filet "upea"	139 539	30,9%
harpon et fusil-harpon "pupuhi"	67 046	14,8%
ligne "hi"	25 995	5,8%
pêche à pied "ohi"	7 632	1,7%
nasse "faa"	5 435	1,2%
pêche en plongée "hopu"	4 273	0,9%
Total	452 086	

Importance des diverses techniques utilisées à Raiatea et Tahaa

Les parcs à poissons dominent la production avec près de 45 % des tonnages, suivi des filets (31 %), de la chasse sous-marine (15 %) et de la pêche à la ligne (6 %). Les techniques restantes (4 %) ciblent essentiellement les crustacés, oursins et mollusques pour 4 %.

Si l'on effectue la moyenne de cette production enregistrée, on arrive à une production annuelle de 113 tonnes de produits lagonaires, dont 108 tonnes de poissons. Une étude de la pêcherie des poissons lagonaires réalisée en 1994-1995 à Raiatea-Tahaa, a révélé une production annuelle estimée à 303 tonnes, dont 88 tonnes de operu (29 %). Si l'on se base sur ces chiffres, et si l'on admet que la pêcherie n'a pas beaucoup changé depuis 10 ans, le taux de couverture des statistiques serait d'environ 36 %. Mais en réalité, la pêcherie a malgré tout sensiblement évolué : les parcs ont globalement baissé en activité (taux d'inactivité de 40 %), à l'instar des filets tandis que la chasse sous-marine et la pêche à la ligne ont nettement progressé. L'importance

accrue de ces dernières techniques est à mettre en relation avec l'accroissement naturel de la population et la part de plus en plus grande de la pêche de subsistance et de plaisance. Bien que l'étude présente n'ait pas pour objet de déterminer l'importance quantitative réelle de la pêcherie du lagon de Raiatea et Tahaa, il est possible d'en donner une approximation, sur la base des données disponibles mais surtout sur la base des connaissances qu'ont les agents du service de la pêche de leur secteur. Un comparatif des données historiques, récoltées et de l'estimation actuelle est illustré dans le tableau suivant :



Comparatif des estimations de la production de la pêcherie de Raiatea et Tahaa

Les poissons les captures

Sur les 435 tonnes de poissons, seules 427 tonnes ont pu être ventilées par espèce ; l'analyse qui suit est donc basée sur cette fraction détaillée. La répartition des tonnages pour les principales familles est représentée sur le graphique suivant :

Technique de pêche	étude C. ZELLER		données SPE récoltées		estimation SPE 2006	
	tonnes	%	tonnes	%	tonnes	%
parc "aua i'a"	162	53,6%	51	44,7%	120	39,3%
filet "upea"	50	16,4%	35	30,9%	40	13,1%
harpon et fusil-harpon "pupuhi"	74	24,5%	17	14,9%	100	32,8%
ligne "hi"	17	5,6%	7	5,7%	25	8,2%
pêche à pied "ohi"	-	-	2	1,7%	10	3,3%
nasse "faa"	-	-	1	1,2%	5	1,6%
pêche en plongée "hopu"	-	-	1	1,0%	5	1,6%
Total	303		113		305	

Principales familles de poisson

Les 9 familles ci-dessus représentent 95 % de la production de poissons lagonaires ; 19 autres familles sont recensées, mais ne représentent que 5 % de la production totale.

La famille des carangues avec 15 espèces, domine largement la production avec quasiment la moitié du tonnage global (49 %), grâce au operu qui représente 73 % de la production de cette famille et 36 % de la production totale. La carangue bleue paaihere et le ature/orare sont également des prises très importantes puisqu'elles constituent respectivement 8 % et 4 % du tonnage global.

En seconde position arrive le groupe des becs de cane, avec 4 espèces, qui représente 11 % de la production totale. Le oeo uturoa domine largement cette famille et constitue près de 7 % du tonnage global. En 3^{ème} position, on retrouve l'importante famille des chirurgiens avec 12 espèces et représentant 10 % du tonnage global ; les ume paa et parai sont ses principaux représentants. En 4^{ème} position, vient la famille des surmulets avec 6 espèces et pesant presque 7 % de

la production totale ; ses principaux représentants sont les vete et ahuru. Ces 4 familles constituent 75 % de la production totale de poissons lagunaires.

Une autre famille très importante est celle des perroquets qui, avec 8 représentants, représentent 6 % de la production totale ; les hou représentent 4,6 % de la production totale. Les petits pélagiques operu et ature combinent ensemble 40 % de la production des poissons, ce qui laisse 60 % de poissons véritablement lagunaires appelés “i’a maohi”.

Le tableau ci-contre récapitule, par ordre décroissant d’importance, les 12 principales espèces de poissons lagunaires de Raiatea et Tahaa, avec les productions correspondantes enregistrées entre 2002 et 2005.

Ces 12 espèces contribuent à plus de 80 % de la production totale ; le reliquat est complété par les productions d’environ 80 autres espèces. Le poster en pages centrales reporte les 35 principales espèces lagunaires de Raiatea et Tahaa, rangées par famille. Certaines espèces sont peu représentées dans les statistiques collectées mais ont été malgré tout sélectionnées du fait de leur importance dans la pêche de subsistance.

La multiplicité des espèces de poissons lagunaires contraint à effectuer, dans la suite de ce dossier, une analyse des données en fonction de la technique de pêche ; les principales prises seront signalées pour chaque engin. Par ailleurs, étant donné l’importance particulière du operu à Raiatea et Tahaa, un chapitre particulier lui sera consacré.

Espèces	kg	%
operu	153 236	35,9%
paaihere	34 530	8,1%
oeo	28 887	6,8%
ume paa	23 557	5,5%
hou	19 520	4,6%
ature	17 495	4,1%
vete	16 818	3,9%
mihamihatai	15 769	3,7%
marava	12 701	3,0%
parai	11 857	2,8%
uu	11 349	2,7%
ahuru	10 071	2,4%
Total	355 790	83,4%

Principales espèces de poissons lagunaires

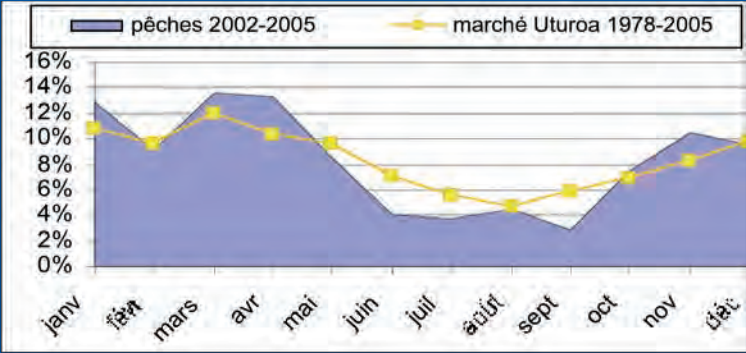
CAS PARTICULIER DU OPERU

Le operu commun à Raiatea et Tahaa a pour nom scientifique *Decapterus macarellus*. Il appartient à la famille des carangues et au groupe des “petits pélagiques”. C’est un poisson pélagique car, comme les thons, il vit habituellement en pleine eau, dans les eaux océaniques. Pour des raisons encore inconnues, ce poisson est beaucoup plus commun aux ISLV qu’aux IDV, à l’inverse des ature/orare. A partir des données de captures par les pêcheries de Raiatea et Tahaa, on a quelques connaissances du comportement de ce poisson. Tout d’abord, il existe une certaine saisonnalité de captures ; le creux des captures se situant durant la période fraîche, entre juin et septembre. On peut d’ailleurs vérifier que les ventes au marché de Uturoa suivent cette même tendance générale. Ce poisson se déplace quotidiennement entre l’océan et le lagon ; il passe ses nuits dans l’océan et ses journées dans le lagon. C’est pour cette raison que les parcs à poissons situés dans les passes et dont les bras sont dirigés vers le large, capturent ce poisson le matin alors que ceux dont les bras sont dirigés vers le lagon les capturent dans l’après-midi. Une fois dans le lagon, il semble que les operu suivent les abords du chenal profond du lagon et c’est ainsi qu’ils peuvent se faire prendre par certains parcs et filets, capables de les ponctionner en profondeur. Il est très rare que le operu se fasse prendre dans un parc posé sur le platier ou dans un parc dont les bras ne descendent pas à plusieurs mètres de profondeur. Par contre, une fois dans le lagon, on ne connaît pas leur itinéraire ni ce qu’ils font. Il est probable que ce poisson se réfugie le jour dans le lagon pour se protéger de ses prédateurs (thons, mahimahi, etc.) mais peut-être vient-il également pour se nourrir. Ce même comportement lagon-océan est également observé dans certains atolls des Tuamotu. Certains pêcheurs capturent occasionnellement 2 autres espèces de operu : le operu anaana dont la livrée ressemble à celle du ature, et le operu “chocolat”, encore plus rare ; ces 2 espèces circuleraient dans le lagon à des profondeurs supérieures au operu commun.



Banc de operu

L’étude de Zeller déjà citée (1995) estimait la production de operu à 88 tonnes pour le lagon de Raiatea et Tahaa. Les quantités enregistrées au marché municipal de Uturoa depuis 1978 sont quant à elles comprises entre 4 et 49 tonnes, avec une moyenne annuelle de 23 tonnes. Le operu occupe une place très importante à Raiatea et Tahaa en tant que poisson alimentaire, certains le désignent même comme “poisson national”. Il ne faut pas non plus oublier l’importance stratégique du operu en tant qu’appât naturel pour la pêche des thons à la ligne de fond ; il est tout simplement reconnu unanimement comme le meilleur.

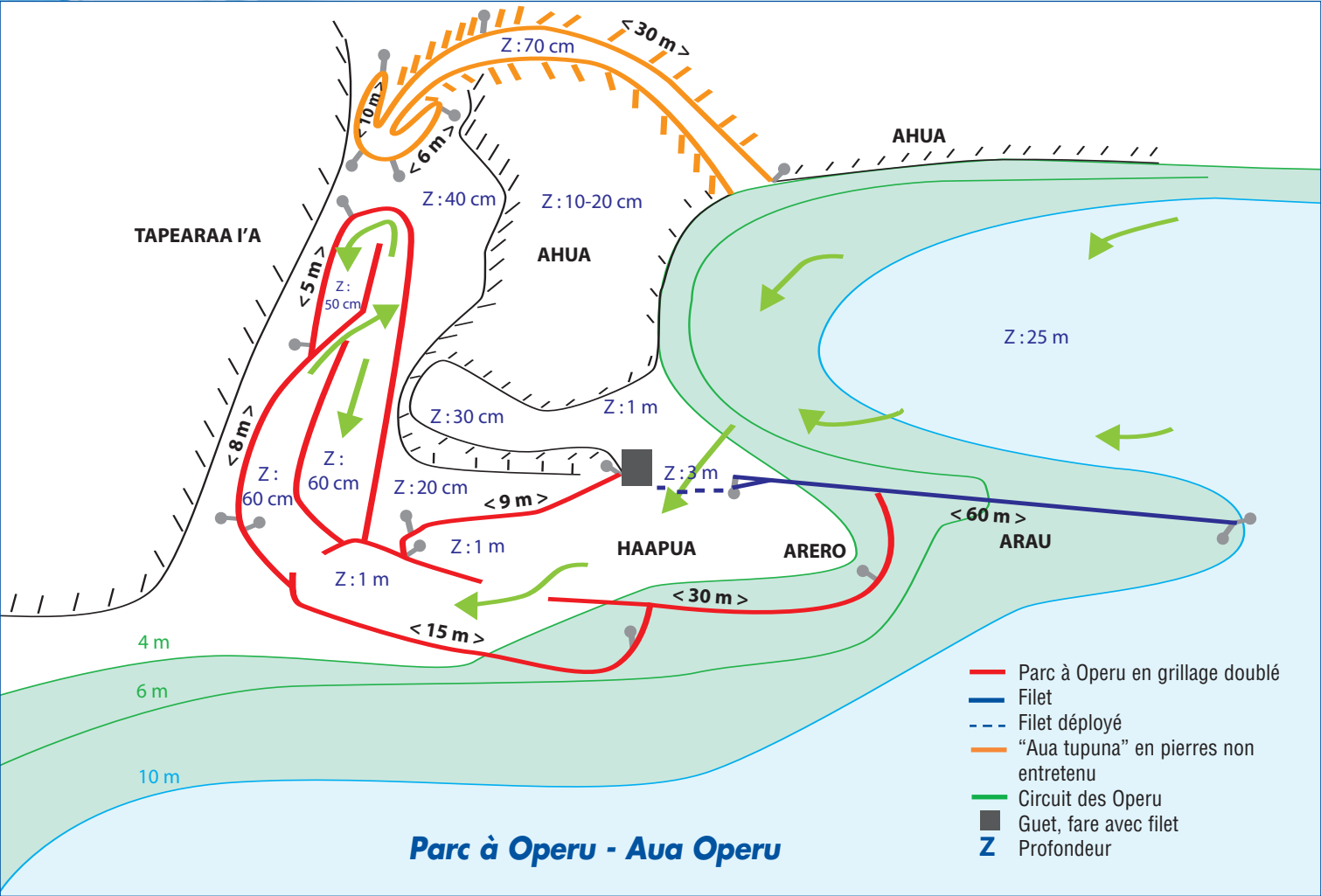


Saisonnalité des captures relatives de operu

LA PÊCHE LAGONAIRE À RAIATEA ET TAHAA

Le parc à operu - un engin de pêche spécialisé

L'analyse des captures de 2 parcs à operu de Raiatea montre leur extrême spécialisation puisque plus de 95 % de leurs captures est constitué de operu.



Les techniques de pêche

Pour les poissons, et comme vu précédemment, 4 grands ensembles de techniques de pêche sont concernés.

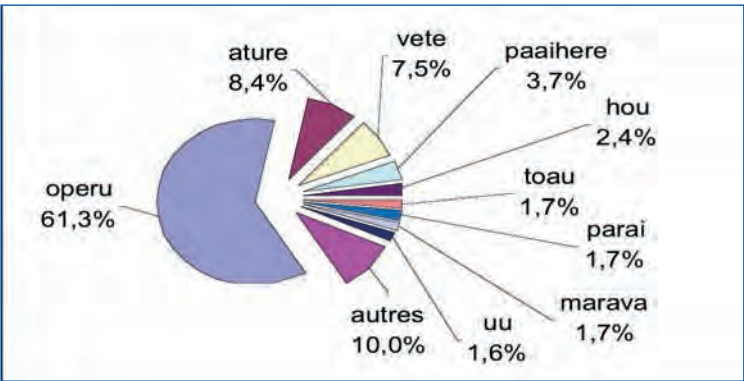
Les parcs à poissons

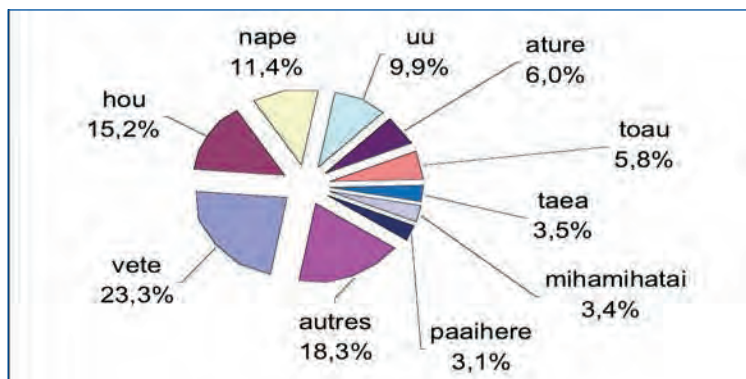
Ils sont à l'origine de 36 % des prises enregistrées auprès de 26 pêcheurs. Actuellement (voir carte 1 page 3), le lagon de Raiatea et Tahaa comporte 27 parcs en activité, sur un total de 45 parcs potentiels. Ces 27 parcs se répartissent en 3 parcs spécialisés à operu, 9 parcs de "type récifal", c'est-à-dire installés dans des zones peu profondes du lagon et 15 parcs dits "mixte" car ils combinent la capture de poissons typiquement lagunaires ainsi que de operu. Pour être complet, il faut rajouter la catégorie de parcs traditionnels aua ofai construits en blocs de corail, dont 3 exemplaires sont recensés et qui fonctionnent occasionnellement.

Les parcs mixtes sont les plus performants mais ils sont aussi les plus coûteux car ils nécessitent de grandes surfaces de filet et de grillage ainsi qu'un grand nombre de poteaux. L'étude déjà mentionnée a déterminé un rendement

moyen de 7 tonnes/an pour un parc mixte, 4 tonnes pour un parc "récifal" et 4,6 tonnes pour un parc spécialisé pour les operu.

Les différences entre les différents types de parcs au niveau des captures peuvent être représentées sur les graphes suivants, sachant que le cas du parc à operu est traité par ailleurs.



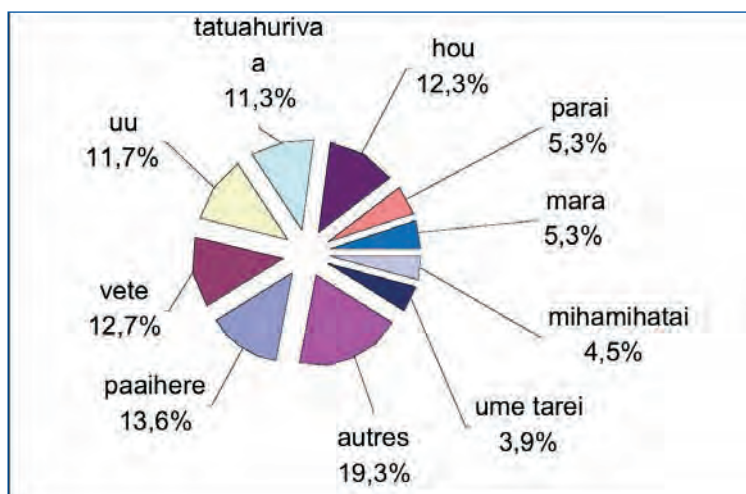


Comparaison des prises principales d'un parc mixte et d'un parc récifal



Parc récifal

Des données ont pu être collectées sur un parc traditionnel situé à Tahaa dans la région de Murifenua. Son emplacement le rapproche des parcs de type "récif" et de fait, ses captures sont extrêmement diversifiées, avec une bonne représentation d'espèces nobles comme les paaihere, uu, tatuahuriva et parai. Néanmoins, ce parc n'a été actif qu'environ 6 mois par an et ses productions sont bien en-deçà de la moyenne des parcs "modernes", avec une moyenne de 800 kg/an.



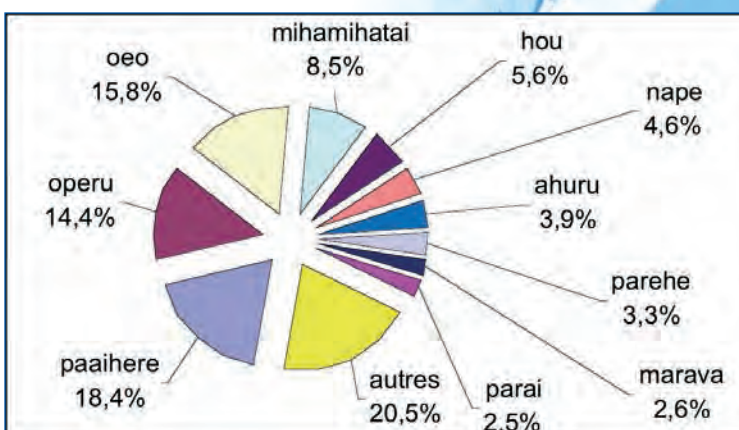
Prises principales d'un parc traditionnel en pierres de Murifenua



Parc traditionnel en pierres de Faafau

Les filets

Les filets apparaissent dans les données comme étant la seconde source des prises de poissons avec 31 % de l'ensemble. Plus de 91 pêcheurs ont utilisé cet engin de pêche entre 2002 et 2005. Les prises sont très diverses avec 68 espèces dont 3 dominent nettement : paaihere, operu et oeo qui représentent 49 % de prises.



Ventilation des principales prises effectuées avec des filets

Le operu est pêché avec des grands filets à petite maille appelés upea arau, qui ciblent véritablement cette espèce. Le filet est posé avec la configuration d'un parc à operu, c'est-à-dire avec un bras collecteur et une chambre de capture. Trois pêcheurs de Raiatea utilisent encore cette technique actuellement, mais cette activité est en régression. Un autre type de filet est le grand filet dormant upea parava moana ; il s'agit de grands filets maillants à grande maille posés dans le fond du lagon durant la nuit, dont la longueur peut atteindre plusieurs centaines de mètres. Les prises habituelles sont constituées de carangues, becs de cane, perroquets, etc. L'utilisation de ce filet n'est pas conforme à la réglementation actuelle du fait de sa longueur, supérieure à 50 m ; il est donc heureux de constater que cette activité connaît une forte régression, due notamment au fait que les captures seraient de moins en moins abondantes aujourd'hui. Une autre technique utilisée est celle du tautai papa'i ou encore otu'i ; il s'agit du rabattage des poissons dans un piège construit avec des filets, sur le même principe que la traditionnelle "pêche au caillou". C'est une technique très efficace puisqu'elle peut parfois produire plusieurs centaines de tui par pêche. Trois familles de pêcheurs de Raiatea la pratiquent encore aujourd'hui dans différentes zones du lagon de Raiatea et Tahaa. Néanmoins, cette technique a mauvaise réputation auprès de la majorité des autres pêcheurs à cause justement de sa trop grande efficacité et de son effet de "ratissage" des secteurs qui la subissent.

Les principaux produits lagunaires de Raiatea - Tahaa

■ LES CARANGUES PÉLAGIQUES



Operu



Ature / Orare



Paaihere

■ LES CARANGUES



Omahamaha - Autea



Upoorahi



Omuri

■ LES BECS DE CANE



Rai



Oeo



Mihamihatai - Mu

■ LES CHIRURGIENS



Maene



Ume Paa



Ume Tarei

■ LES SURMULETS



Parai



Maito



Vete

■ LES PERROQUETS



Ahuru - Ahuru Tore



Taire - Tauo



Hou - Pahoro



Hou Ninamu - Paati



Tatuahurivaa - Uhu Raepuu



Uhu naonao - Uhu nanao

Te mau ina'i tairoto faahiahia no Raiatea - Tahaa

■ LES LUTJANS



Taea - Tuhara



Toau

■ LES ROUGETS



Uu - tihi

■ LES MULETS



Apai



Parehe - Tehu



Nape

■ LES MÉROUS



Tarao



Roi



Marava

■ LE PRIACANTHE



Uene - Maere

■ LE POISSON OS



Ioio

■ LE PICOT



Marava

■ LE POISSON LAIT



Omaa

■ LA SAUPE



Nanue

■ LA BÉCUNE



Tapito - Tiatao

■ L'OURSIN



Vana

■ LES CRUSTACÉS

ESPECES
RÉGLEMENTÉES



Oura Miti

ESPECES
RÉGLEMENTÉES



Varo

ESPECES
RÉGLEMENTÉES



Paapaa - Upai

■ LES MOLLUSQUES



Maoa

ESPECES
RÉGLEMENTÉES



Troca

ESPECES
RÉGLEMENTÉES



Pahua

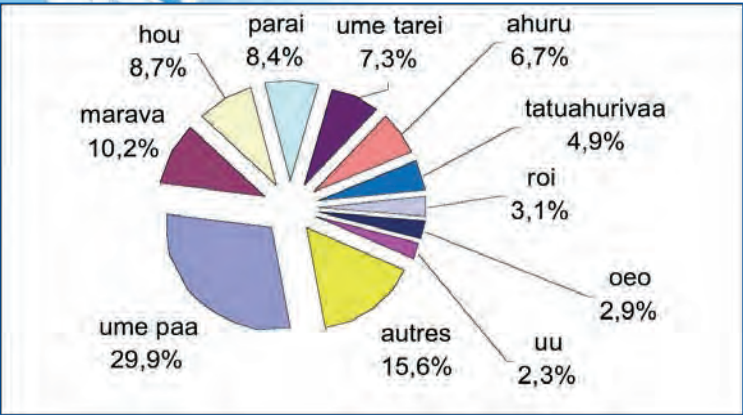
LA PÊCHE LAGONAIRE À RAIATEA ET TAHAA

Une autre technique est le tautai tahe , l'équivalent de la technique dite haapua pratiquée à Tahiti. Un filet est déployé avec la configuration d'un parc à poisson, avec une poche de rétention du poisson appelée toto. A la différence de Tahiti, ce filet n'est déployé que de jour et est retiré la nuit. Les prises ciblées sont surtout constituées par les perroquets et becs de cane.

Restent le filet le plus communément utilisé dans toute la Polynésie française, le filet maillant upea parava en nylon, très répandu, ainsi que le upea ouma, qui cible les ouma mais aussi les jeunes mulets orie et autres jeunes surmulets. Concernant ce dernier type de filet, certains l'utilisent aussi pour la pêche des nehu, notamment dans la baie de Faaroa à Raiatea ; certaines années, plusieurs centaines de kg de ce petit anchois tropical peuvent être pêchées.

La chasse sous-marine

Elle est la 3^{ème} source de la production de poissons dans les données récoltées auprès de 75 pêcheurs, avec 15% de la production totale. Les espèces ciblées sont surtout les prises les plus prisées peu capturables par les autres techniques de pêche, tels les ume paa et les parai. La pratique de la chasse sous-marine étant accessible à tous du fait des faibles moyens financiers exigés, nous amène à reconsidérer la véritable représentation de cette technique de pêche à la hausse, qui pourrait dans la réalité être de l'ordre de 30 % à 35% des prises totales.



Ventilation des principales prises effectuées par la chasse sous-marine

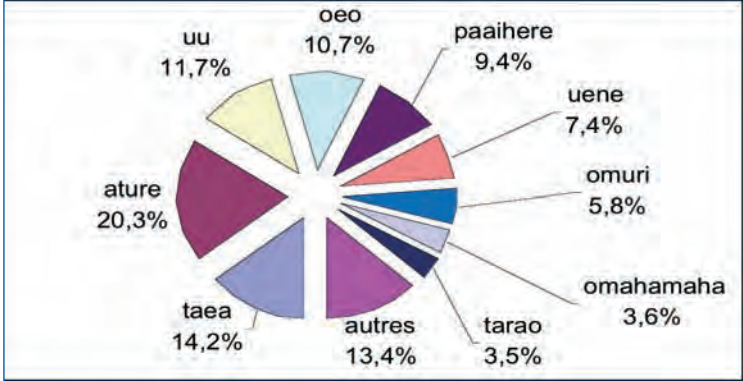
La pêche à la ligne

La pêche à la ligne est très diversifiée ; cela va de la pêche à la ligne de fond à la traîne ; de nuit ou de jour ; à l'appât vivant, naturel ou artificiel ; à bord d'une embarcation ou au lancer, etc. Sa contribution au niveau des prises enregistrées auprès de 57 pêcheurs est de 6%, mais dans la réalité, cette catégorie est beaucoup plus importante car les pêcheurs de subsistance et de plaisance la pratiquent couramment alors que la collecte de données dans ces catégories de pêcheurs est quasiment inexistante. La pêche à la ligne cible bien sûr essentiellement des poissons carnivores, capables d'être pris sur un hameçon. Les lutjans, carangues, rougets, mérours et priacanthes (uene) font donc partie des principales prises.



Bateau lagonaire typique, poti paraurau ou kau

Il n'est pas étonnant par ailleurs de trouver à la première place, le ature/orare, qui est aussi un petit pélagique similaire au operu, car c'est un poisson très apprécié, et comparativement à Tahiti, peu pêché au filet.



Ventilation des principales prises effectuées par la pêche à la ligne

Les autres techniques

En ce qui concerne les poissons, 16 pêcheurs ont contribué aux statistiques pour une production de 1,1 tonne, soit une représentation inférieure à 1%. Deux techniques sont utilisées : la nasse faa et la pêche à pied de nuit rama po.: Pour ce qui concerne la pêche à la nasse, les prises varient en fonction des zones exploitées : en zone peu profonde, ce sont surtout les nape, parehe et toau qui sont capturés, tandis que plus en profondeur, ce sont surtout les parai, parahapeue, toau, taape et oeo qui se font prendre. Quant à la pêche à pied de nuit rama, il faut aussi distinguer la pêche sur le récif frangeant où les prises principales sont constituées de vete et marava, et celle effectuée sur le bord externe du récif barrière où les prises sont surtout des perroquets (tatuahurivaa et uhu naonao) et des ume paa.

Les autres produits

Sur les 12 espèces signalées dans les fiches de pêche de 58 pêcheurs pour une production de 16 tonnes, 6 espèces présentent une importance alimentaire reconnue ; par ordre décroissant d'importance on trouve 3 crustacés : le crabe paapaa, la langouste oura miti et la squille varo ; un oursin vana et 2 mollusques : le bénitier pahua et le bigorneau maoa. A ces 6 espèces, il faut rajouter le mollusque troca ainsi que le crustacé de rivière – la chevrette oura pape, qui, bien que n'étant pas un produit lagonaire, reste un produit ciblé par des pêcheurs lagonaire.

Les crustacés

• Le crabe paapaa

Le crabe vert ou crabe de vase est de l'espèce *Scylla serrata*. Cette espèce est particulièrement bien développée aux ISLV du fait du grand nombre de baies avec fonds de vase, milieux qu'il affectionne, particulièrement. Pour sa capture, 2 grandes techniques sont utilisées : le casier et la pêche à pied. Les casiers utilisés sont soit des casiers de type poisson, c'est à dire que le crabe une fois entré, est piégé et ne peut plus ressortir, c'est le faa ; un autre type est une sorte de petit carrelot appelé tata, où le crabe est capturé au moment où le piège est relevé. La tendance actuelle est plutôt une progression du faa au détriment du tata. La capture à pied s'effectue toujours de nuit et est donc dénommée rama. Les pêcheurs connaissent les



meilleures zones et tiennent compte également de la phase lunaire. Il faut malgré tout une certaine technicité pour attraper le crabe à la main. Cette espèce est réglementée avec une taille minimale fixée à 12 cm, et une période de pêche interdite pendant les mois de novembre à janvier ; par ailleurs, comme pour tous les crustacés réglementés, la prise de tout crabe porteur d'œufs sous l'abdomen, est prohibée. Les statistiques enregistrées entre 2002 et 2005 font état d'un total de 7 tonnes de crabes, dont 2/3 issues de casiers et 1/3 de la pêche à pied. ; une petite quantité se fait aussi prendre dans les filets. Dans la réalité, les plus grands pêcheurs pêchent à pied et la production annuelle est plutôt estimée à 10 tonnes au minimum.

• La langouste oura miti



La langouste verte est présente dans toutes les îles de la Polynésie française et est identifiée comme étant *Panulirus penicillatus*. Quasiment toutes les pêches se font de nuit, essentiellement en plongée hopu po, ou à pied sur le récif rama po. Les quantités enregistrées font état de près de 6 tonnes de langouste en 4 ans, dont une petite partie est également capturée au fusil sous-marin. Dans la réalité, le tonnage annuel estimé serait de l'ordre de 5 tonnes. Certains pêcheurs ont fait part d'une baisse importante de cette ressource à Raiatea. La langouste est également une espèce réglementée : une taille minimale de 18 cm est exigée, mesurée entre la base des yeux et la dernier anneau de l'abdomen (avant la nageoire caudale). Comme pour le crabe, il est interdit de pêcher la langouste durant les mois de novembre à janvier, et il est interdit de pêcher toute langouste qui porte des œufs sous l'abdomen, quelle que soit sa taille.

• La squille varo

Deux espèces de varo sont le grand varo *Lysiosquilla maculata* et le petit varo *L. sulcata*. A Raiatea et Tahaa, le grand varo est l'espèce dominante. La technique utilisée est le hi varo ou la pêche avec un hameçon spécial ressemblant à une turlutte. Il y a encore quelques années, les pêcheurs confectionnaient eux-mêmes cet hameçon en attachant plusieurs hameçons simples autour d'une tige ; maintenant, des hameçons tout fait existent dans le commerce, auxquels il suffit de relier à une tige pour l'accrochage de l'appât. Peu de reports de statistiques de pêche ont été enregistrés pour cette espèce (188 kg en 4 ans) mais il semble que la pêcherie soit en réalité assez développée, de l'ordre de quelques tonnes annuellement. Les principales pêcheries sont situées sur la côte sud de Raiatea. Quelques pêcheurs reconnus affirment que cette ressource est encore abondante, notamment dans des zones plus profondes ; ce qui nécessite néanmoins la mise au point de techniques adaptées. Le varo est réglementé : une taille minimale de 18 cm est exigée, mesurée de la base de l'œil au dernier anneau de l'abdomen (avant la nageoire caudale). Comme pour le crabe et la langouste, il est interdit de le pêcher durant les mois de novembre à janvier, et toute femelle portant des œufs doit être relâchée, quelle que soit sa taille.



• La chevrette oura pape

Bien que vivant dans les rivières, la chevrette est une ressource exploitée par certains pêcheurs lagonaires. Seuls 415 kg ont été enregistrés entre 2002 et



2005, mais les quantités réelles sont plus importantes. Comme à Tahiti, c'est l'espèce oihaa ou *Macrobrachium lar*, espèce qui atteint la plus grande taille, qui est ciblée. La pêche s'effectue de nuit avec un petit harpon patia oura.

Les mollusques

Le pahua reste une ressource alimentaire importante à Raiatea et Tahaa, bien que de nombreux pêcheurs aient signalé la diminution sensible de cette ressource par rapport à une vingtaine d'années en arrière. Lors des grandes festivités par exemple, très demandeuses en pahua, des commandes sont actuellement passées avec Maupiti. Le turbo maoa présente aussi un intérêt alimentaire pour la population mais les quantités commercialisées restent faibles. Un autre mollusque a acquis une importance alimentaire depuis une dizaine d'années : le troca. Ce gastéropode a été introduit dans le lagon de Raiatea et Tahaa en 1964 à partir de Tahiti, pour l'intérêt de sa coquille. L'espèce s'est bien développée et a donné lieu à 2 pêches officielles en 1981 et 1990. La pêche de 1981 a donné lieu au prélèvement de 58 tonnes de coquilles vidées pour une valeur de 2,7 MFCP tandis que celle de 1990 a prélevé 220 tonnes de coquilles vidées pour une valeur de 66 MFCP. Lors de cette 2ème pêche, le quota de 58 tonnes octroyé à Tahaa a été très largement dépassé, avec la pêche effective de 172 tonnes de coquilles vidées, ce qui n'a pas été sans conséquence sur le maintien de cette ressource durant les années qui ont suivi. Bien que cette espèce soit réglementée, la chair de troca est au menu d'une partie de la population de ces îles ; les quantités sont difficiles à appréhender, mais seraient actuellement bien supérieures à celles du maoa. Enfin, on peut également signaler le bon développement du burgau, introduit de Tahiti en 1980. Après une phase de développement assez lente, les côtes est et sud du lagon accueilleraient actuellement des populations significatives qui pourraient permettre des pêches à l'avenir.



Les oursins

A Raiatea et Tahaa, il n'y a quasiment qu'une seule espèce d'oursin qui est exploité pour ses gonades (glandes sexuelles), il s'agit du vana tara poto, identifié comme *Echinothrix diadema*. Cet oursin est connu pour fournir la meilleure qualité. La pêche s'effectue en plongée à l'aide d'un crochet. Pour les débarrasser de leurs piquants, les oursins sont placés dans un cylindre en grillage mis en rotation par une manivelle ; les piquants qui dépassent du grillage sont cassés par une tige placée le long de ce cylindre. Reste alors à ouvrir les coquilles et à récupérer les glandes au nombre de 5 par oursin. Les gonades sont mises en bocal avec un peu d'eau de mer et sont vendues dans la journée. La phase lunaire est particulièrement importante dans cette pêche, car il faut pêcher les oursins au moment où leurs gonades sont les plus pleines, c'est à dire avant la ponte. Des informations recueillies auprès de quelques pêcheurs, il ressort que la production annuelle de Raiatea et Tahaa en gonades de vana atteindrait plusieurs tonnes, à comparer aux 2,5 tonnes enregistrées durant 4 années.

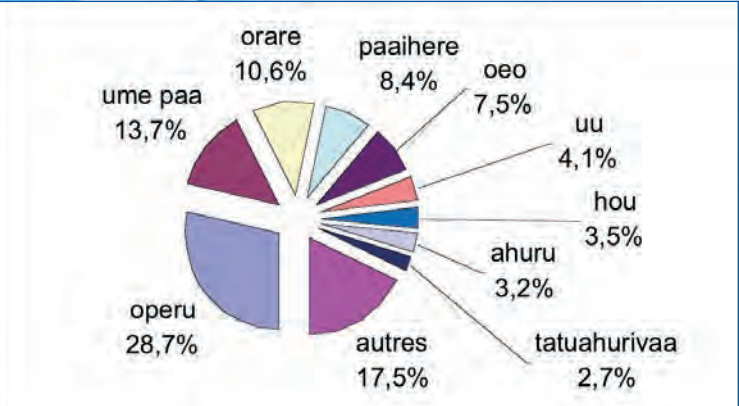
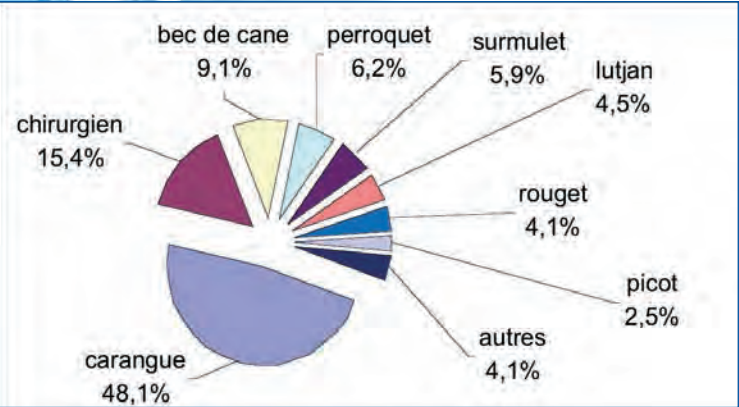


Pots de Vana

LA PÊCHE LAGONAIRE À RAIATEA ET TAHAA

La commercialisation

Pendant longtemps, le marché de Uturoa a été le centre de commercialisation des produits lagunaires de Raiatea et Tahaa. Étant par ailleurs le seul marché municipal de Polynésie française qui ventile les poissons lagunaires par espèce, ses principaux produits représentent bien les principales espèces lagunaires de ces îles. Le graphique suivant récapitule les principales ventes effectuées entre 1997 et 2005 :



Ventilation des principales familles et espèces de poissons lagunaires vendues au marché de Uturoa

Sans surprise, le operu est l'espèce la plus importante. La suite des espèces dominantes est un peu différente de celle des productions enregistrées entre 2002 et 2005 car une sélection des prises s'effectue avant leur présentation à la vente au marché municipal.



Vente de poissons au marché de Uturoa

Actuellement, les produits de la mer sont proposés à la vente aux tarifs moyens suivants :

Produits	unité	prix FCP	Observations
operu	tui	500 à 1.000	15-20 pièces
orare	tui	1.500	15
paaihere	tui	1.500	2 à 5
oeo	tui	1.500	1 à 2
parai	tui	1.500	1 à 4
uu	tui	1.500	12
tatuahurivaa	tui	1.500	1 à 2
ume paa	tui	1.500	1 à 2 moyens
ume paa	pièce	2.000	grande taille
nanue	tui	1.500	1 à 3
parahapeue	pièce	1.500 à 2.000	
hou	tui	1.000	20
vete	tui	1.000	20
oura miti	kg	1.800	vivant
paapaa	kg	1.800	vivant
varo	pièce	1.500 à 2.500	selon taille
oura pape	kg	1.600	
pahua	sachet	1.500	5 à 6 pahua
maoa	bocal 1 litre	3.000	environ 2,5 kg
vana	bocal 1 litre	4.500 à 5.000	environ 2,5 kg

Tableau des prix pêcheurs pratiqués à Raiatea en 2006

L'immense majorité des produits marins est consommé localement. Depuis l'évacuation de l'ancien marché municipal en 1999 et le transfert des ventes derrière la mairie de Uturoa, les ventes de poisson au marché ont diminué très fortement. Ainsi, entre 1998 et 2005, on peut observer des baisses de 83% pour les poissons lagunaires et 95% pour les poissons du large. Ce changement a provoqué la diversification des circuits de commercialisation. Il n'est néanmoins pas certain que l'ouverture du nouveau marché arrivera à recentraliser les productions lagunaires.

Un peu d'export, en général non commercial, est réalisé sur Tahiti (vana, paapaa, oura miti, poissons, operu pour la pêche des thons) ainsi que sur les autres îles sous le vent (operu pour la pêche des thons). Pour l'instant, des importations ne sont enregistrées que pour le pahua, mais en provenance des ISLV (Maupiti).

Les problèmes et perspectives

Comme dans la majorité des îles coralliennes, certains poissons présentent un risque ciguatérique taero i'a, mais la situation à Raiatea et Tahaa est loin d'être inquiétante. Les espèces incriminées concernent bien sûr les haamea, tainifa, mara, maito et tonu ; mais il faut aussi faire attention dans certaines zones, aux grands individus de oeo uturoa, paaihere ninamu et roi.

Certaines techniques de pêche interdites telles que la "pêche au hora", plante produisant de la roténone, existeraient toujours, quoiqu'en diminution. Ce poison tue les poissons ciblés mais également les juvéniles et les coraux qui les abritent. L'utilisation de filets de pêche hors norme par leur taille et la durée de leur pose, est encore de mise, mais il semble heureusement que la relève des utilisateurs actuels ne soit pas assurée. La technique de pêche otui, c'est à dire par rabattage, est également une pêche très traumatisante pour la faune lagonaire, surtout lorsque les coraux en pâtissent ; c'est une technique qui devrait toutefois progressivement disparaître du fait du nombre croissant de ses détracteurs. Les pêches "au caillou" organisées occasionnellement aux ISLV ont

le même effet sur la faune et leur autorisation devrait n'être qu'exceptionnelle, avec le relâcher obligatoire à la fin de la pêche, de toutes les prises. D'autres mesures conservatoires pourraient concerner les parcs à poissons, dont le nombre total pourrait être limité (numerus clausus), ainsi que la chasse sous-marine de nuit dont on connaît l'efficacité.

Tout le monde connaît les effets désastreux des extractions de soupe de corail aux ISLV, sur la faune des secteurs concernés, mais un autre problème dont on imagine pas les conséquences a trait aux remblais dans le lagon ou sur les récifs frangeants ; or, ces derniers sont des zones essentielles pour le développement des juvéniles de la plupart des espèces lagunaires et toute dégradation ou empiètement réduit irrémédiablement la productivité du lagon.

Le plus grand lagon de l'archipel de la Société est relativement bien exploité et en bonne santé. L'arrêt des extractions "sauvages" de soupe de corail et la diminution d'activité de certaines techniques dangereuses ont été déterminants en ce sens.

Par mesure de précaution, certaines techniques de gestion des ressources utilisées par les Anciens, pourraient être de nouveau appliquées sous la forme d'aires marines réglementées, qui est une version moderne du rahui. Dans ces zones bien délimitées, une réglementation beaucoup plus stricte pourrait être appliquée, laquelle pourrait aller jusqu'à une interdiction absolue de prélèvement. En plus de la préservation des ressources qui s'y trouvent, ces aires serviront à ensemercer les zones proches.



Antenne du SPE à Apooiti

Toutes ces informations sont disponibles à l'Antenne du Service de la Pêche B.P. 367 - Uturoa 98 735 RAIATEA. Tél./fax : 66 33 99. e-mail : philippe.choune@peche.gov.pf

Tarao au lait de coco

Ingrédients :

Poissons lagunaires « tara'o » d'environ 300g, eau, ail, oignons, sel, poivre, lait de coco,

Poudre de curry ou de curcuma « rea tahiti » (facultatif)

Ecailler et vider les poissons. Les garder entiers avec tête et queue. Les sécher soigneusement.

Dans un faitout, porter à ébullition le court bouillon (eau, ail, oignons, sel, poivre). Déposer délicatement les poissons dans le bouillon et les faire cuire à couvert pendant 2 minutes.

Hors du feu, réserver le bouillon. Remettre le faitout sur le feu, incorporer le lait de coco, rectifier l'assaisonnement si besoin, ajouter du curry (facultatif) et porter de nouveau à ébullition.

Dresser les poissons dans une assiette, napper de sauce de lait de coco et servir accompagnés de « taro », « uru », « fei » ou « ipo ».

Operu o'ta*

Ingrédients :

Poissons lagunaires « operu » d'environ 300g, eau, sel, citrons, lait de coco

Étêter, retirer toutes les nageoires et peler les poissons. Les vider et les nettoyer délicatement. Mettre les poissons dans de l'eau salée. Sécher et trancher les poissons en trois morceaux. Faire 2 à 3 entailles sur chaque côté du morceau. Mettre les morceaux de poissons dans un plat, ajouter du citron et du lait de coco et rectifier l'assaisonnement si nécessaire.

Disposer les morceaux de « operu » dans une assiette et servir accompagné de « taro », « uru », « fei » ou « ipo ».

*cru au citron

Te tautai roto teie te hoe o te mau ohipa papu a te mau huiraatira o Raromatai. I te matararaa te matete i Uturoa i te matahiti 1946, ua riro teie vahi ei vahi hoo raa i te mau faufaa hotu a te mau taata.

Te haponu atoa nei ratou i te mau ina'i i te matete i Papeete. Mai te matahiti 1962 e tae noa mai i teie nei, ua tapa'o hia hoe tautini hau tane ina'i no Raromatai o tei tapihoo hia i Tahiti.

Te faaite ra te mau numera e e i'a roto te rahiraa o te ina'i e tautai hia nei. Raea hia e 96% tona teitei i nia i te taatoaraa o teie faufaa, e i muri iho te

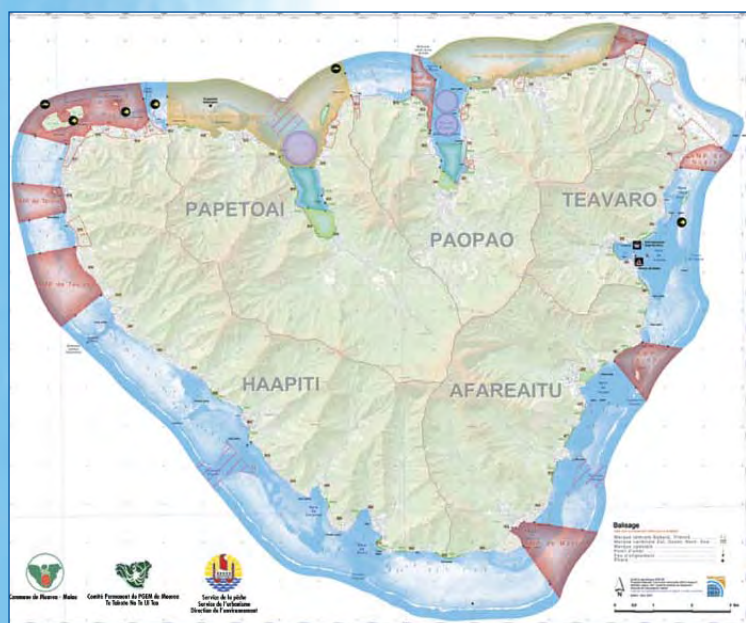
paapaa, te oura miti, , te varo, te oura pape. te vana, te pahua.

Teie te mau i'a e roaa papu nei oia hoi na mua roa te operu, paaihere, ature e i muri iho te oeo, te ume paa, te parai, te vete, te ahuru, te hou. Te operu te i'a e roaa nei e o te amu pinepine hia nei i Raiatea e i Tahaa. E rave atoa hia teie nei i'a ei arainu no te hi aahi.

Teie te mau ravea e rave hia nei no te tautai i teie mau ina'i oia hoi te aua i'a, te upea, te pupuhi, te hi, te ohi, te faa, te rama po, te hopu.

P.G.E.M : PLAN DE GESTION DE L'ESPACE MARITIME

MOOREA VALIDE LE 1^{er} PGEM EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



Le Plan de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM) de Moorea, le premier de la Polynésie française, est applicable dans la commune de Moorea sauf l'île de Maiao, par arrêté n° 410/CM du 21 octobre 2004 paru au Journal Officiel de la Polynésie française le 22 octobre 2004 (pages 419 à 429).

Elaboré depuis de longues années en concertation avec la population, le PGEM, projet collectif accepté par tous, est un outil qui permet d'assurer un développement durable du lagon à cette population.

L'objectif du PGEM est de réglementer l'exploitation des ressources naturelles et l'utilisation de l'espace. Son application est l'affaire de tous.

Le PGEM concerne l'espace maritime du littoral au récif extérieur jusqu'à 70 m de profondeur.

Adoptez les règles de gestion :

- Restez vigilants lorsque vous naviguez sur le lagon et respectez les vitesses autorisées.
- Stationnez conformément à la réglementation.
- Soyez respectueux des gens et du milieu naturel.
- Si vous pêchez, respectez les prescriptions qui s'appliquent à votre lieu de pêche.
- Si vous plongez, admirez la faune et la flore, en vous abstenant d'y toucher.
- En cas de besoin, soyez accompagnés ou encadrés.

Participez à l'effort général :

- Si vous remarquez quelque chose de manifestation anormal, ou si vous êtes choqués par un comportement irrespectueux, informez-en un membre du Comité du PGEM.
- En cas de difficultés, faites appel à la gendarmerie de Moorea ou aux services techniques du Pays.

De plus... connaissez vos droits et vos devoirs :

- Le bord de mer et le lagon sont faits pour l'usage collectif et les plages ne doivent pas être privatisées.
- L'utilisation, possible pour tous, du Domaine Public Maritime ne permet pas d'entrer dans les propriétés pour y accéder.

Informez-vous des règles du PGEM et faites les connaître : la brochure « L'essentiel du PGEM Moorea 2005 » est disponible à Moorea à la mairie d'Apfareaitu et dans les mairies annexes, à Papeete au Service de la Pêche, au Service de l'Aménagement et de l'Urbanisme et à la Direction de l'Environnement.

Ua mana te papa ture no te tia'au raa i te tai roto o Moorea , na roto i te parau mana numera 410 a te Apooraa hau o tei pia hia i roto i te Vea Fenua no te 30 no Atopa 2004.

Te fa o teie nei faature raa o te parururaa I te tai roto. Na teie papa ture e aratai I te taatoara'a, ma te faaherehere I te mau maitai rau, ma te faatura I te mau imiraa faufaa e tupu nei e te rahui raa I tetahi mau tuhaa.

Ia tia ia faatura hia teie mau ture no te mau u'i no ananahi. A rohi ana'e.

No te mau haamaramaramaraa, te vai nei hoe puta aratai I Moorea I te fare oire o Afareaitu e I te mau fare oire o te mau tuhaa mateinaa , aore ra I Papeete I te Piha Rava'ai , I te piha toroa Faanahoraa Fenua e i te pu faatereraa o te Heipuni.

LA GESTION RÉGIONALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DU PACIFIQUE

L'exploitation des thonidés et espèces apparentées dans le Pacifique est, aujourd'hui, un enjeu régional et mondial. Régional, car depuis de nombreuses décennies ces ressources sont exploitées par les grandes nations de pêche limitrophes du Pacifique : Japon, Corée, Taiwan, Chine, États-Unis et les pays d'Amérique du sud et, plus récemment, par les pays insulaires qui développent leur propre flottille de pêche : Fiji, Tonga, Cook, Samoa, Nouvelle Calédonie, Polynésie française. Mondial, car de nombreuses flottilles telles que les thoniers espagnols commencent à converger dans le Pacifique à cause de la diminution des stocks dans les autres océans.

Dans ce contexte de conflits d'intérêt, il était urgent que tous les pays concernés se regroupent au sein de structures de gestion des ressources appelées Organisations Régionales de Pêche.

Il en existe trois dans le Pacifique :

La Commission Interaméricaine du Thon Tropical (CITT ou IATTC, en anglais) dans le Pacifique Est ;

La Commission des Pêches du Pacifique Occidental et Central (CPPOC ou WCPFC) dans le Pacifique Ouest et Centre ;

La Commission pour la Conservation du Thon Rouge du Sud (CCTRS ou CCSBT) dont la zone d'action est définie par la zone de répartition du thon rouge du sud.

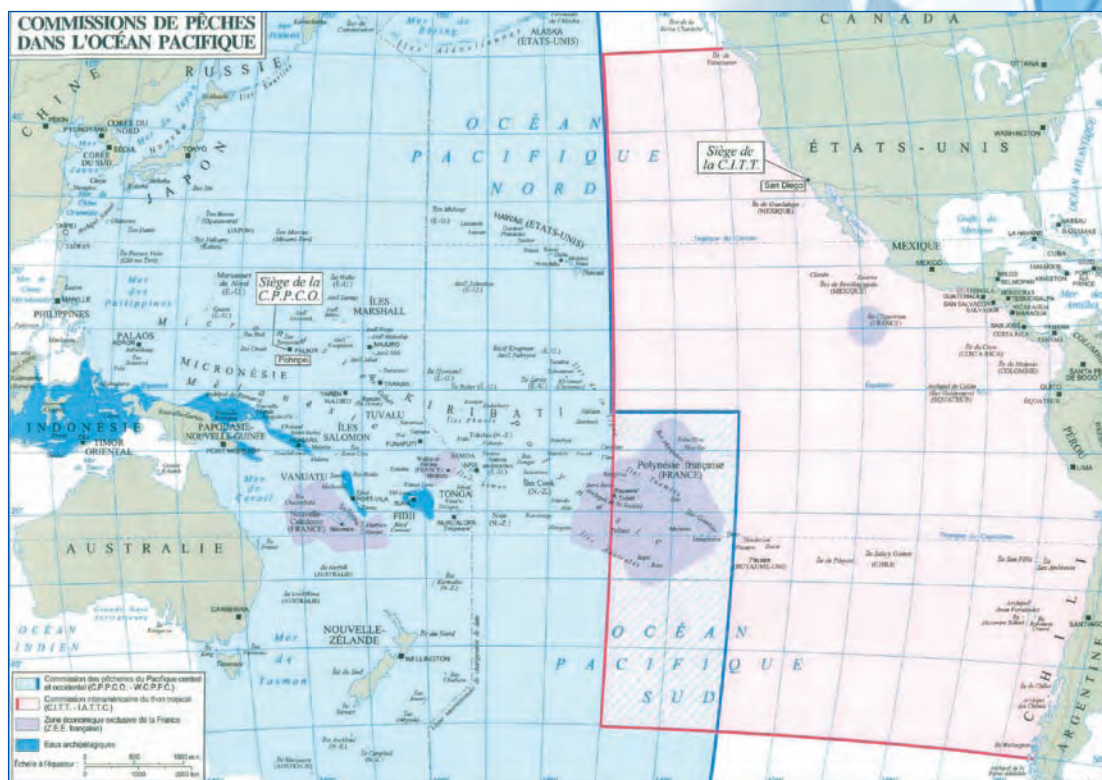
Nous n'aborderons, dans cet article, que celles qui concernent directement la Polynésie française : la CITT et la CPPOC.

La Commission Interaméricaine du Thon Tropical a été créée en 1949 à l'initiative des États-Unis et du Costa Rica pour gérer initialement les thons tropicaux pêchés à la senne, principalement le thon à nageoires jaunes et la bonite. Elle comprend actuellement 14 États membres (Costa Rica, Équateur, Salvador, France, Guatemala, Japon, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Espagne, États-Unis, Vanuatu et Venezuela) et 6 États coopérants non parties (Canada, Chine, Union Européenne, Honduras, Corée) et entité de pêche (Taiwan). L'Union Européenne est membre en tant qu'organisation régionale d'intégration économique. La France a adhéré à la convention en 1973 et, malgré la présence de l'Union Européenne, reste membre de la commission au titre de ses territoires : la Polynésie française et Clipperton. En juin 2005, une délégation polynésienne a participé pour la première fois à la réunion annuelle de cette organisation au sein de la délégation française.

La zone de compétence de la CITT s'étend du 50° parallèle Nord au 50° parallèle Sud et des côtes du continent américain au 150° Ouest (Cf carte). La limite ouest de la zone passant donc à l'ouest de l'île de Moorea explique l'inclusion d'environ 80% de la superficie de la ZEE polynésienne dans la zone d'action de la CITT.

La Commission des Pêches du Pacifique Occidental et Central est l'organisation régionale de pêche (ORP) créée par la Convention relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central, adoptée à Honolulu le 5 septembre 2000 au terme d'un long et difficile processus de négociation entamé en 1995 à Majuro aux îles Marshall. La commission elle-même a été mise en place en décembre 2004 lors de la session inaugurale tenue à Pohnape, États-Fédérés de Micronésie, où se trouve le siège. Elle regroupe 22 États membres (Australie, Canada, Chine, Îles Cook, Corée, États-Fédérés de Micronésie, Fiji, France, Japon, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nouvelle Zélande, Niue, Palau, Papouasie Nouvelle Guinée, Philippines, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu), l'Union Européenne en tant qu'organisation régionale d'intégration économique, 4 territoires participants (Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, Tokelau), 1 entité de pêche (Taiwan) et 2 États coopérants non parties (États-Unis, Indonésie) dont le processus de ratification est en cours. Les Territoires participants, dont la Polynésie française en fait partie, jouissent du droit de prendre pleinement part aux travaux de la Commission en étant présents aux réunions et en pouvant prendre la parole au cours des débats. La Commission est tenue de prendre en considération les intérêts de tous les participants.

La zone de compétence de la CPPOC, dont le tracé exact est assez tortueux pour prendre en compte les nombreux ZEE du Pacifique Ouest, s'étend globalement de la limite nord du Pacifique au 60° parallèle sud et des côtes orientales australiennes au 130° Ouest dans le sud et au 150° dans le nord, en incluant la totalité de la zone économique exclusive de la Polynésie française (cf carte).



Quelles en sont les conséquences pour la pêche polynésienne ?

Au niveau de la CITT, les bateaux de pêche de 24m et plus, doivent être déclarés dans le registre de la commission ; actuellement 14 bateaux polynésiens figurent dans la liste. Ces bateaux doivent être équipés de balises de localisation satellite (système VMS) permettant un suivi de leur activité par leur état de pavillon. Toutes les statistiques de prises et d'effort de pêche des bateaux polynésiens concernant la zone à l'est du 150°W sont déclarées annuellement à la commission.

A l'heure actuelle, la Polynésie française n'est pas concernée par les mesures contraignantes de limitation d'effort de pêche.

Au niveau de la CPPOC, l'ensemble de la flottille de pêche hauturière doit être déclaré dans un registre propre à chaque pays ou territoire, détenu par la commission. Les modalités de mise en place du registre régional des navires ne sont pas encore définies. Le système VMS et ses modalités de fonctionnement ne sont pas non plus définis à l'heure actuelle. Mais il est fortement question de mettre en place un système centralisé à la commission pour la surveillance de toute la zone. Les statistiques de prise et d'effort de pêche de la flottille doivent être déclarées annuellement à la commission.

Actuellement aucune mesure contraignante de limitation d'effort de pêche s'applique à la Polynésie française.

Au travers de ses participations, la délégation polynésienne présente à ces réunions veille à la préservation des intérêts de la pêche polynésienne.

Pour plus de détails concernant le fonctionnement de ces commissions vous pouvez vous adresser à Stephen YEN, au Service de la Pêche, ou visiter les sites de la CITT : www.iattc.org et de la CPPOC : www.wcpfc.org

Chantier Naval du Pacifique Sud



TOUT TYPE DE TRAVAUX DE
TÔLERIE - CHAUDRONNERIE
TUYAUTERIE - SOUDURE

CONSTRUCTION
ET RÉPARATION
DE TOUT NAVIRE OU
BARGE EN ACIER
DE 15 À 35 M
DE LONG



REPRÉSENTANT LES CHANTIERS PIRIOU DE CONCARNEAU

TEL. 50 52 70 / 50 63 90 - FAX 42 78 27 - B.P. 9054 PAPEETE
E-mail: cnps@mail.pf - Site Web : www.cnps.pf

Agent

WÄRTSILÄ


POLY-DIESEL
ENGINS et USINAGES

Agent

WÄRTSILÄ

REPRESENTANT LES MOTEURS WARTSILA DIESEL
EN GROUPES ELECTROGENES ET PROPULSION MARINE

VENTE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MOTEURS DIESEL
ET GROUPES ELECTROGENES INDUSTRIELS ET MARINS,
D'ENGINS DE MANUTENTION ET T.P.



USINAGE • TOURNAGE • FRAISAGE

- Rectification vilebrequins jusqu'à 3 m
- Reconditionnement tout type de culasses
- Reconditionnement de matériels hydrauliques



Zone Industrielle de la PUNARUU - voie E
TEL. 50 52 75 - FAX 43 53 96 - B.P. 9037 PAPEETE
E-mail: poly@poly.pf - Site Web : www.poly-diesel.pf